

25 mars 2024 #vote #élection #citoyenneté

CITOYENNETÉ

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LE 9 JUIN, TOUS LES EUROPÉENS SONT APPELÉS AUX URNES

Dimanche 9 juin, les Français inscrits sur les listes électorales désigneront, pour 5 ans, les eurodéputés français qui représenteront les citoyens européens au Parlement européen. En 2024, la France disposera de 81 sièges sur 720, la plaçant au 2e rang des pays les plus représentés. Avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement est co-législateur. Il adopte les textes législatifs communautaires, le budget annuel de l'UE et contrôle les institutions de l'Union.

Pour rappel : les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées depuis le 3 mai 2024.

VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE D'ALLER VOTER ? IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE UNE PROCURATION DE VOTE

Comment faire la démarche ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il peut choisir :

- soit déposer une demande de procuration sur → maprocuration.gouv.fr
- soit de remplir à la main le formulaire papier disponible à la gendarmerie, à la police ou au tribunal.

L'électeur qui donne procuration doit se présenter **en personne** auprès des autorités compétentes (commissariat, gendarmerie, tribunal) :

- avec **un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).
- et il remplit le formulaire en indiquant plusieurs informations sur l'électeur qui votera à sa place : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance.
Le formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (vacances, obligations professionnelles, habitant d'une commune différente de celle où il est inscrit sur une liste électorale, ...). Il n'y a pas besoin de fournir de document pour justifier la nature de l'absence.

Ces formalités accomplies, un récépissé lui est remis.

CHANGEMENT DE BUREAU DE VOTE

Dans le cadre des élections européennes du 9 juin 2024 et en raison des travaux sur le groupe scolaire LA CARRAIRE, les bureaux de vote numéro 12 (Primaire La Carraire 1) et numéro 17 (Primaire La Carraire 2) sont transférés dans les réfectoires du groupe scolaire LA CARRAIRE préfabriqué.

En savoir plus

Marie de Miramas

Adresse : Pl. Jean Jaurès - 13140 Miramas

Tél : 0800 01 31 40

Commissariat de Miramas

Adresse : 16 Av. Marius Chalve, 13140 Miramas

Tél : 04 84 35 33 85